



## Licence ministérielle: agent artistique

Par **Marie\_RBMG**, le **28/06/2010** à **17:43**

Bonjour,

J'aimerais avoir des informations au sujet de la licence d'agent artistique. Je travaille pour un cabinet de conseil pour les PME et créateurs d'entreprise et une de mes clientes a pour objectif de créer une agence de placement d'artistes et de techniciens du spectacle et de l'audiovisuel. Elle compte travailler avec le marché marocain tout en ayant son siège social à Paris. Elle souhaite se rémunérer en prenant un pourcentage sur les cachets des artistes qu'elle va placer.

Cependant, elle veut se lancer tout de suite et voudrait commencer son activité sans acquérir la licence d'agent artistique. J'aimerais savoir si cela est possible ?

Si cela n'est pas possible, est-il légal de créer cette agence sans licence en se qualifiant par exemple d'agence de recrutement spécialisée dans les métiers de l'audiovisuel ?

Merci de votre aide.

Cordialement.

M.R.